



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 AVRIL 2026**

Nombre de membres composant le Conseil 35
Nombre de membres présents à la séance 34
Nombre de membres représentés 1
Nombre de membres non représentés 0

Le mardi 07 avril 2026 à 20h00 les membres composant le conseil municipal de la commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Monsieur François Serge BLOIS, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Axel HAVERBEKE, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur Urbain OKOU, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Pascale RUIMY, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent Denis Pierre JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame Kourrea TRAORE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Francis SELLAM

DELIBERATION N° 44

**INDEMNITÉS DE FONCTIONS ATTRIBUÉES AU MAIRE, AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS
MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS**

PREAMBULE - Monsieur Francis SELLAM, Maire

Mes chers collègues,

Bien que les fonctions électives soient exercées à titre gratuit par principe, les élus municipaux peuvent percevoir des indemnités de fonction destinées à compenser les sujétions et les charges résultant de l'exercice de leur mandat.

L'octroi d'une indemnité à un adjoint ou à un conseiller municipal est subordonné à l'exercice effectif du mandat, ce qui suppose notamment la détention d'une délégation de fonctions consentie par le maire.

À ce jour, 25 élus bénéficient d'une délégation, répartis comme suit :

- 10 adjoints ;
- 15 conseillers délégués.

Il appartient au conseil municipal, lors de son renouvellement, de fixer par délibération les indemnités de fonction de ses membres dont les taux sont fixés par la loi.

S'agissant du Maire, l'indemnité de fonction est automatiquement fixée au taux maximal conformément aux termes de l'article L.2123-20-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut par délibération, à la demande du maire, prévoir une indemnité de fonction inférieure au barème fixé à l'article L.2123-23 du code précité.

S'agissant des indemnités de fonction allouées aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués, le montant est fixé en fonction du barème prévu aux termes de l'article L.2123-24 du CGCT. Ces indemnités ne peuvent pas dépasser le montant de l'enveloppe globale indemnitaire. Celle-ci est composée des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjoints en exercice.

En l'occurrence, la commune ayant une population comprise entre 20 000 à 49 999 habitants :

- L'indemnité du Maire est fixée à 90% de l'indice brut maximal de la fonction publique ;
- L'indemnité des adjoints ne peut être supérieure à 33% de l'indice brut maximal de la fonction publique ;
- L'indemnité des conseillers municipaux ne peuvent être supérieures à 6% de l'indice brut maximal de la fonction publique.

Ainsi, l'enveloppe globale indemnitaire maximale est donc de 207 120,21 €.

Il est proposé au conseil municipal de fixer les indemnités de fonction comme suit :

Fonction	Taux (en % de l'indice brut maximal de la fonction publique)
Maire	90
10 adjoints	25,30
15 conseillers délégués	5,11

Il est également proposé de décider une majoration de 15% au titre des communes qui avaient la qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons prévues en application de la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral.

En outre, un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est joint en annexe de la présente délibération.

Monsieur le conseiller municipal Alexis Leclerc—Dalmet propose plusieurs amendements :

- Instaurer une répartition plus équilibrée de l'enveloppe indemnitaire, en prévoyant une réduction de 9 points de pourcentage du taux indemnitaire du Maire ;
- Reconnaître l'implication des élus sans délégation en leur accordant une indemnité symbolique de 1 %, sans modifier l'équilibre de cette enveloppe.

Principaux textes réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> • Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-20, L.2123-23, L.2123-24 et L.2123-24-1 ; • Loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le
----------------------------------	--

calendrier électoral ;

- Vu l'arrêté du maire n°41-2026 du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jérôme TAGNON, 1er adjoint au maire, en matière de transition écologique, travaux et entretien du patrimoine communal, urbanisme et affaires patriotiques ;
- Arrêté du maire n°42-2026 du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Stéphanie BRANCO, 2ème adjointe au Maire, en matière de commerces et attractivité économique ;
- Arrêté du maire n°43-2026 du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Olivier LAVIGNE, 3ème adjoint au Maire, en matière de vie scolaire et périscolaire ;
- Arrêté du maire n°44-2026 du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Chantal ALLAIN, 4ème adjointe au Maire, en matière de culture, promotion des actions de sensibilisation au handicap et accessibilité ;
- Arrêté du maire n°45-2026 du 30 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Maxime OUANOUNOU, 5ème adjoint au Maire, en matière d'affaires générales et tourisme ;
- Arrêté du maire n°46-2026 du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Liliane REUSCHLEIN, 6ème adjointe au maire, en matière de petite enfance et lien social ;
- Arrêté du maire n°47-2026 du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Frédéric GOMES, 7ème adjoint au Maire, en matière de sport et vie associative ;
- Arrêté du maire n°48-2026 du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Corinne FIORENTINO, 8ème adjointe au Maire, en matière de jeunesse et vie citoyenne des jeunes ;
- Arrêté du maire n°49-2026 du 30 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Brahim BAHMAD, 9ème adjoint au maire, en matière de finances ;
- Arrêté du maire n°50-2026 du 30 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, 10ème adjointe au maire, en matière d'habitat et relation aux bailleurs ;
- Arrêté du maire n°51-2026 du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Chantal DURAND, conseillère municipale déléguée, en matière de santé, lutte contre les discriminations et égalité femme/homme ;
- Arrêté du maire n°52-2026 du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur François BLOIS, conseiller municipal délégué, en matière de travaux et entretien du patrimoine communal ;
- Arrêté du maire n°53-2026 du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Virginie TOLLARD, conseillère municipale déléguée, en matière de qualité des eaux de la Marne et assainissement ;
- Arrêté du maire n°54-2026 du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Stephan SILVESTRE, conseiller municipal délégué, en matière de tranquillité et sécurité publique ;
- Arrêté du maire n°55-2026 du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Hélène DECOTIGNIE, conseillère municipale déléguée, en

	<ul style="list-style-type: none"> • matière de senior ; • Arrêté du maire n°56-2026 du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, conseiller municipal délégué, en matière de citoyenneté des jeunes et lutte contre le harcèlement ; • Arrêté du maire n°57-2026 du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Suzanne LÉCROART, conseillère municipale déléguée, en matière de transition écologique et mobilités actives ; • Arrêté du maire n°58-2026 du 30 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jérôme DUPUY, conseiller municipal délégué, en matière de relations institutionnelles ; • Arrêté du maire n°59-2026 du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Michèle DELOMELE, conseillère municipale déléguée, en matière d'esprit village ; • Arrêté du maire n°60-2026 du 30 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Axel HAVERBEKE, conseiller municipal délégué, en matière de valorisation du patrimoine et mécénat ; • Arrêté du maire n°61-2026 du 30 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Saliha PONTVIANNE, conseillère municipale déléguée, en matière de dialogue social ; • Arrêté du maire n°62-2026 du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Urbain OKOU, conseiller municipal délégué, en matière de ville numérique ; • Arrêté du maire n°63-2026 du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Kourrea TRAORE, conseillère municipale déléguée, en matière de simplification de la vie associative ; • Arrêté du maire n°64-2026 du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Lionel GAUTIER, conseiller municipal délégué, en matière de club des entrepreneurs et des entreprises ; • Arrêté du maire n°65-2026 du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Pascale RUIMY, conseillère municipale déléguée, en matière de périscolaire ;
Principaux documents de référence	Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées mensuellement aux membres du conseil municipal.

A reçu un avis favorable en commission finances, solidarité et sécurité du 2 avril 2026.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	26	Monsieur Francis SELLAM (ensemble pour joinville), Monsieur Jérôme TAGNON (ensemble pour joinville), Madame Stéphanie BRANCO (ensemble pour joinville), Monsieur Olivier LAVIGNE (ensemble pour joinville), Madame Chantal ALLAIN (ensemble pour joinville), Monsieur Maxime OUANOUNOU (ensemble pour joinville), Madame Liliane REUSCHLEIN (ensemble pour joinville), Monsieur Frédéric GOMES (ensemble pour joinville), Madame Corinne FIORENTINO (ensemble pour joinville), Monsieur Brahim BAHMAD (ensemble pour joinville), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (ensemble pour joinville), Madame Chantal DURAND (ensemble pour joinville), Monsieur François Serge BLOIS (ensemble pour joinville), Madame Virginie TOLLARD (ensemble pour joinville), Monsieur Stephan SILVESTRE (ensemble pour joinville), Madame Hélène DECOTIGNIE (ensemble pour joinville), Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI (ensemble pour joinville), Madame Suzanne LECROART (ensemble pour joinville), Monsieur Jérôme DUPUY (ensemble pour joinville), Madame Michèle DELOMEL (ensemble pour joinville), Monsieur Axel HAVERBEKE (ensemble pour joinville), Madame Saliha PONTVIANNE (ensemble pour joinville), Monsieur Urbain OKOU (ensemble pour joinville), Madame Kourrea TRAORE (ensemble pour joinville), Monsieur Lionel GAUTIER (ensemble pour joinville), Madame Pascale RUIMY (ensemble pour joinville)
Contre	9	Monsieur Bernard DUVERT (l'union pour joinville-le-pont), Madame Carmen PEREZ (l'union pour joinville-le-pont), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Areski OUDJEBOUR (l'union pour joinville-le-pont), Madame Christelle FORTIN (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Vincent Denis Pierre JARDIN (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Tony RENUCCI (l'union pour joinville-le-pont), Madame Agnès ASTEGIANI (), Monsieur Alexis LECLERC-DALMET ()

Article 1^{er} : Fixe les indemnités de fonction des élus conformément au tableau ci-dessous. Ces indemnités sont exprimées en % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Fonction	Taux (en % de l'indice brut maximal de la fonction publique)
Maire	90
10 adjoints	25,30
12 conseillers délégués	5,11

Article 2 : Rejette les amendements proposés par Monsieur le conseiller municipal Alexis LECLERC —DALMET

Article 3 : Décide d'une majoration de 15 % des indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués au titre des communes qui avaient la qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons prévues en application de la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral.

Article 4 : Prend acte du tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal, joint en annexe de la présente délibération.

Le Maire - Monsieur Francis SELLAM

Le secrétaire de séance – Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI

Je soussigné, Monsieur Maxime OUANOUNOU, 5^{ème} adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le : 13 AVR. 2026

Télétransmise au contrôle de légalité le : 13 AVR. 2026 A Joinville-le-Pont le